

## RESSOURCES NATURELLES DU CANADA.

reste fort au-dessous de la réalité. Mais l'auteur de cette étude préfère s'en rapporter à des calculs prudents plutôt que de risquer de tomber dans l'exagération. Souvent, la réglementation du débit de la chute est susceptible de grandes améliorations. Par exemple, les forces hydrauliques susceptibles d'être fournies par les chutes situées entre la Hauteur des Terres et la baie James, dans la province d'Ontario, sont évaluées à 400,000 ch. vap., mais l'on estime qu'en réglementant le débit des eaux, on pourrait obtenir 2,000,000 de chevaux-vapeur sur le versant descendant à la baie James. La rivière Winnipeg, dans les conditions normales du flux de ses eaux, est estimée devoir produire 280,300 ch. vap. au Manitoba et 203,838 ch. vap. dans l'Ontario, soit au total 484,138 ch. vap., ces chiffres étant basés sur l'étiage de ce cours d'eau; mais l'on

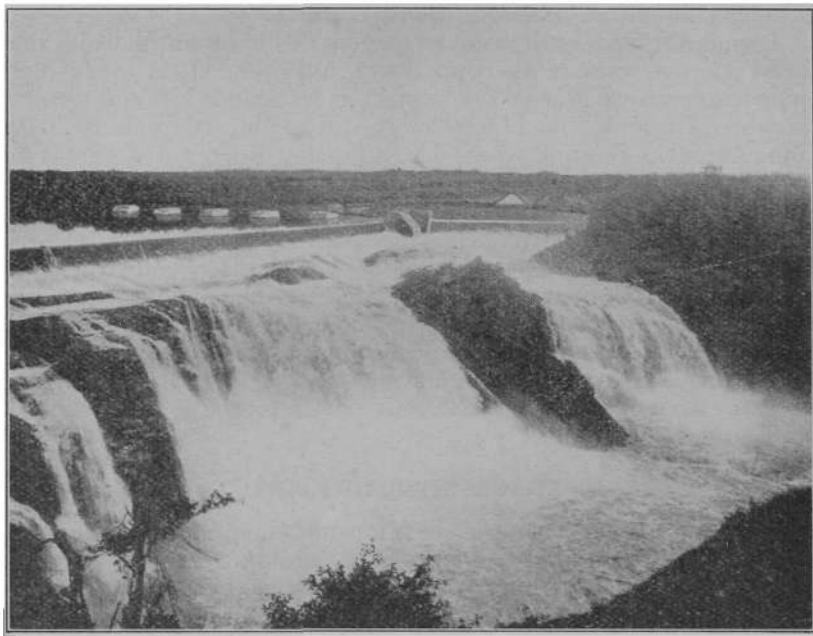


FIG. 1. CHUTES DES CHAUDIÈRES, RIVIÈRE CHAUDIÈRE, PROVINCE DE QUÉBEC.

calcule que si le débit de l'eau était réglementé par des barrages au Lac des Bois, au Lac à la Pluie, au lac Seul et aux autres lacs qui se confondent avec cette rivière, on pourrait obtenir tout près de 1,000,000 de chevaux-vapeur. Les évaluations concernant la rivière Ottawa ne tiennent compte que de son état actuel; si le canal projeté entre cette rivière et la baie Georgienne est exécuté, les conditions seront complètement modifiées et ses forces hydrauliques considérablement accrues. Grâce au merveilleux système des lacs-réservoirs, il y a très peu de variation dans le volume des eaux du Niagara et du Saint-Laurent. L'on croit qu'aucun autre cours d'eau, dans le monde entier, ne subit de